Dupuis, dont bénéficierait le budget de la ville. Il est, dans ces grands traits, l'exposé de l'opération nouvelle. Sous nous dégager des principes généraux de cette opération, nous tenons à vous communiquer une lettre par le ministère de l'intérieur, dans laquelle on y a pour ainsi dire, mis, sous une forme précise, ce qu'il y a de bon dans ce projet dont il semble et en bien-être des habitants.

Notre principale préoccupation a donc été d'assurer la salubrité de nos rues, conformément aux prescriptions de l'hygiène et, pour répondre aux bienfaits de progrès et invitation dans notre laboratoire.

Le Maire de Tourcoing manquerait à son devoir s'il ne remercient son excellent collaborateur, l'adjoint à la voirie et le dévoué directeur du service, ils nous ont prêté, qu'ils ont fait, dans ce dernier concours, il est certain de le retrouver parmi ce personnel modeste et consciencieux qui va être chargé de l'exécution du nouveau service.

C'est avec confiance que nous soumettons à l'assemblée communale les propositions de l'administration, convaincu qu'elle sera unanime, vu l'urgence, à les approuver.

M. Quivron se livre à une tirade dans laquelle il mêle Solidarité républicaine, Union fraternelle et patriotique et parti socialiste.

M. le maire stigmatise patiemment la fin de cette harangue, puis lorsque M. Quivron a fini, il déclare que ce n'est pas ici qu'il a à lui répondre. Il lui répondra ailleurs.

Les conclusions du rapport sont ensuite adoptées.

Vieux pavés

Le service vicinal disposant de vieux pavés provenant de la route départementale n° 14 est disposé à les céder gratuitement à la ville pour refaire les accotements sur la dite route.

Epuration de l'Espierre

Un rapport est présenté sur des modifications peu importantes réclamées par M. le Ministre de l'Intérieur par l'intermise de M. le Préfet, et pour lesquelles le Conseil municipal a été convoqué d'urgence hier soir.

Les conditions sont énumérées.

M. Quivron dites-vous débroulier là-dedans.

M. Mahy dit que des explications verbales. C'est ainsi qu'il s'agit de substituer Ministre des travaux publics portant où dans la convention il est stipulé : Ministre de l'Intérieur.

La convention modifiée est mise aux voix et adoptée à une très forte majorité.

Rue de Bradford : Classement et mise en état de visibilité

Un rapport du maire est présenté sur la demande de classement et de mise en état de visibilité de la rue de Bradford.

Le rapport stipule :

Certaines difficultés concernant cette question étaient survenues il y a quelques années entre la ville et le propriétaire. La rue partie de l'ancien sentier public de Tourcoing à Mouvaux comprise entre la rue de Daubenque et la palissade de M. Alphonse Foliot, avait été irrégulièrement supprimée par les riverains sur une longueur de 250 mètres et remplacée par la rue de Bradford actuelle, créée entièrement sur les propriétés voisines.

A la suite de plusieurs entretiens avec les propriétaires nouvellement survenus, et ceux-ci ont consenti à l'abandon du sol de la nouvelle rue de Bradford en échange de l'ancien sentier dont ils avaient pris possession.

La surface de la rue ouverte en remplacement de l'ancien sentier, soit 17 mètres de largeur est 228X17=2.730 mètres carrés.

La surface de la partie supprimée, dont la largeur varient entre 8 et 5 mètres, est de 802 mètres carrés.

Tous les travaux de voirie, aqueduc et pavage, excédant à ce jour et d'une valeur de 9,800 francs, sont abandonnés gratuitement à la ville par les propriétaires, qui s'engagent en outre à verser une somme de 7,500 francs pour exécuter les travaux de complément de pavage nécessaires pour mettre ladite rue en état de visibilité complète, entre son propriété et la rue d'Armentières.

La ville ne conserve à sa charge qu'une dépense de 1,400 francs pour travaux de pavage, mais elle recevoir, en compensation, les droits de voirie sur les constructions établies.

Votre commission de la voirie, que nous avons consulté, s'est ralliée à l'unanimité à notre avis, pensant qu'il était plus urgent de terminer cette affaire, qui est engagée depuis plusieurs années et qui a fait l'objet de nombreuses réclamations adressées à nos prédécesseurs.

Elle estime, et nous sommes partagés, Messieurs, que vous partagerez cette opinion, que l'administration municipale a obtenu des propriétaires des conditions des plus avantageuses pour la ville.

Nous vous proposons donc, en conséquence, de vouloir bien approuver les conventions suivantes. Sait la texte de la soumission.

En même temps que les engagements ci-dessus, nous présentons à votre approbation les plans d'alignement et nivellement, ainsi que les projets des travaux à exécuter, et nous vous proposons de prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Ouï le rapport qui précède ;

Vu la soumission de Coppens, consentie par les propriétaires riverains ;

Vu les plans d'alignement et de nivellement, dressés le 25 août 1899 par le Directeur du service de la Voirie ;

Vu les plans, devis et cahiers des charges, dressés par le même à la date du 10 mars 1900, pour les compléments des travaux de pavage et d'aqueduc ;

Accepte toutes engagements des propriétaires ;

Demande à l'Administration supérieure de vouloir bien ordonner le classement de la rue de Bradford actuelle, et le déclassement de la partie de l'ancien sentier de Mouvaux dont les riverains ont pris possession.

Homologue les plans d'alignement et de nivellement, ainsi que les plans, devis et cahier des charges des travaux, comportant une dépense de 7,500 fr. pour le pavage et de 1,400 fr. pour les aqueducs.

(Les crédits nécessaires pour couvrir la dépense de 8,900 francs, ainsi que la somme de 7,500 fr. représentant la participation des propriétaires sont inscrits au dépenses et en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Dit que les travaux d'aqueduc seront exécutés par l'entrepreneur de l'entretien, et que les travaux de pavage seront l'objet d'une adjudication publique au rabais par voie de soumissions cachetées.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Rapport de l'administration au vœu tendant à la création d'un bureau de consultations judiciaires gratuit

Dans un long et intéressant mémoire que nous ne manquerons pas de reproduire dans notre prochain numéro. M. le Maire répond au vœu formulé précédemment dans la séance du 5 mars dernier par MM. Voogt et Martin au faveur de la création d'un bureau de consultation judiciaire gratuit.

Des dispositions complémentaires largement le bureau de renseignements du dimanche seront prises.

M. Delphin Dumortier demande que le bureau de l'inspecteur du travail soit installé dans une autre partie de l'édifice et par la plus accessible.

M. Cocheteux autour d'un vœu déposé en 1896 se déclare satisfait mais il signale que certains employés ne sont pas toujours très polis avec le public.

M. le Maire fait observer qu'il arrive parfois que certaines personnes se plaignent pas toujours convenablement elles-mêmes.

M. Quivron en tance dans des considérations dont il a le secret et insiste pour l'adoption du vœu de M. Martin.

M. Martin déclare qu'en présence du rapport du maire et des dispositions généreuses affirmées par M. Schaeffer, il retire son vœu, en faveur des meilleurs, il n'insiste nullement pour l'adoption de son vœu.

Les conclusions du rapport du maire sont mises aux voix et adoptées.

Passage à niveau de la Tossée

Communication est faite du projet établi par M. l'ingénieur en chef des travaux de la Compagnie du Nord pour la suppression du passage à niveau de la Tossée et la substitution d'un passage inférieur.

M. le Maire propose de renvoyer l'examen de ce projet aux commissions réunies des voies ferrées des travaux publics et de la voirie.

Hôtel-de-Ville

Par délibération en date du 5 mars dernier, le Conseil a approuvé les conventions définitives adoptées pour l'emploi des 91,000 fr. 00 restant à appliquer aux travaux d'achèvement de l'Hôtel de Ville.

L'entrepreneur général a commencé les travaux dans la Salle des Fêtes et le moment est venu d'y adjoindre ceux de plâtrerie pour l'élégantation des voûtes nudistes.

Après avoir fait appel à divers entrepreneurs dans la forme d'une adjudication restreinte, l'administration a passé quelque fait avec M. Léon Coppens, entrepreneur à Lille, qui a fait les conditions les plus avantageuses.

Le Conseil autorise le Maire à accepter la soumission de M. Coppens.

Usine à gaz

Il devait être procédé le 26 courant à l'adjudication de charbons nécessaires à l'usine à gaz du 1er août 1901 au 31 juillet 1902.

La base de mise à prix était fixée au cahier des charges à 22 fr. la tonne.

En présence de la baisse survenue dans les cours du charbon, depuis la date où a été établie le cahier des charges et craignant de se trouver dans l'obligation d'adjuger à un prix trop élevé, ce qui aurait occasionné une perte considérable à la Ville, l'administration demanda à M. le Préfet l'autorisation de surseoir à la dite adjudication pour cet fait accordé.

La commission du gaz réunie ensuite approuva la décision prise et apporte au cahier des charges les modifications de nature à sauvegarder les intérêts de la ville.

Le prix de base a été ramené à 20 fr. la tonne et l'engagement réduit à six mois au lieu d'un an avec réduction de moitié sur les quantités à fournir.

Le conseil adopte les conclusions du rapport.

Circuit téléphonique Tourcoing-Roubaix-Paris

Dans sa séance du 19 octobre dernier, le Conseil a adopté le projet d'établissement d'un circuit téléphonique entre Tourcoing, Roubaix et Paris, et fixant à 29.350 fr. la participation de la Ville à titre d'avance à l'Etat, avance à rembourser à la Ville sur les produits de l'exploitation.

M. le Directeur des Postes, par lettre du 15 courant, réclame le paiement du contingent.

Aucun crédit n'étant inscrit dans le budget, M. le Maire propose de décider que la dépense sera couverte au moyen des ressources à prévenir d'un emprunt à réaliser.

Octroi

Le Conseil est invité par un rapport du maire à prendre une délibération d'ordre concernant la part de la ville dans le produit des saisies et amendes d'octroi, que depuis de très nombreuses années, la ville abandonne aux agents de service.

Une somme de 1,800 figurait à titre de prévision en recettes et en dépenses.

Cette somme apparaît aujourd'hui atteindre un chiffre beaucoup plus élevé en raison des importantes saisies opérées. Pour pouvoir mandater les sommes revenant aux employés de service, il conviendrait de fixer à 6,000 francs la somme à inscrire, tant en recettes qu'en dépenses.

A suivre.

Examens pour le certificat d'études primaire

Hier, ont eu lieu, à l'école de la rue Neuve, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire, les examens du certificat d'études primaires pour les enfants des écoles publiques de garçons, appartenant aux cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing.

En voici les résultats :

Canton Nord. — Inscrits : 22 — Présents : 22 — Admissibles : 25 — Admis définitivement : 24.

Prix départemental. — Remporté par Vandenbusque, école communale de Bousbecque.

Canton Nord-Est. — Inscrits : 107 — Présents : 106 — Admissibles. 87 — Admis définitivement : 83.

Prix départementaux. — 1° Albert Hombek, école de la rue du Calvaire, Tourcoing.

2° Maurice Godart, élève de l'école de la rue du Quai, Tourcoing.

3° Noël Toulemonde, élève de la rue du Calvaire, Tourcoing.

Voici en quoi consistaient les différentes épreuves :

Dictée. — Il faut agir : Si faiblas que vous soyez, certaines actes dépendent de vous, et de vous seul vous pouvez faire ou ne pas faire un devoir, choisir ou rejeter un bienfait. Si vous êtes sage, vous prendrez décision s'étend au delà des actes que vous avez prévus et que les conséquences en peuvent être lointaines. Si vous commettez un grand criminel meurtre d'homme, vos accusés donne à propos peut éviter un crime et tel effort accompli décider de l'orientation de votre vie et de celle de votre nation les actes que nous faites pas comme du mal que vous commettez. De la l'importance de vouloir, la grandeur de celui qui le sait vouloir. Ne vous laissez pas entraîner, ne laissez de quiconque consent. Ayez l'instrument passif de l'influence étrangère, le jouet d'une volonté ou d'un préjugé. Interrogez sincèrement votre conscience pour savoir ce que sous devez faire.

Calcul. — 1° Les trois pièces principales d'un appartement ont chacune 5 m. 25 de long. 4 m. 10 de large et 3 m. 50 de haut. Que paiera-t-on pour les tapisser avec des papiers différents dont la rouleau de 8 m. de long sur 0 m. 50 de large vaut 0 fr. 75?

Les portes et les fenêtres ont une surface totale de 26 mg. 50.

2° Un ouvrier, gagnant 3 fr. 50 par jour ne travaillant en moyenne que 22 jours par mois alors que s'il le voulait, il pourrait travailler 25 jours. Il dépense 2 fr. 50 par jour vivre. Combien économise-t-il chaque année? Combien pourrait-il économiser s'il ne perdait pas de temps inutilement?

Dessin. — 1° Dessiner un carré dont les diagonales seront parallèles aux bords de la feuille et ayant environ 19 centimètres de longueur.

2. Diviser chacune des côtés en 3 parties égales; puis, en prenant pour diamètre chacune des parties intermédiaires, tracer quatre demi-cercles situés à l'intérieur du carré.

3. Teinter, par des hachures, ces demi-cercles et un cercle central dont le rayon sera d'environ 1 centimètre.

4. Envelopper la figure d'un second carré dont les côtés seront à 1 centimètre de distance de ceux du premier.

Composition française. — Quelles sont les principaux plantes cultivées dans votre commune? Dites ce que vous savez sur la culture et les usages de chacune d'elles.

Agriculture. — 1. Pourquoi un labour bien exécuté doit-il précéder la culture de toutes les plantes? Quelles sont les charrues en usage?

2. Quelles façons culturales doivent compléter les labours? division, émiettement des terres; et pourquoi?

3. Quelles terres conviennent le mieux à la culture des betteraves? En donner les raisons.

4. Quelles façons culturales exige-t-elle? En donner les raisons.

5. Quel est le but des plantes?

Un homme qui s'égorge. — Chrysostôme Dupinquez, demeurant rue de la Latte, cour Leroux, dont nous avons relaté l'horrible tentative de suicide est mort à l'hôpital dans la nuit de jeudi à vendredi, des suites de la blessure qu'il s'était faite à la gorge à l'aide d'un couteau de boucher.

Une façon de se venger. — Un sieur Henri F..., demeurant rue de Tourcoing, aurait engagé des fonds dans la fonderie Eckès, au Blanc-Seau.

A la suite de la mise en liquidation de cette entreprise industrielle, F... perdrait une somme assez forte. De dépit et pour se venger il est allé hier matin, vers 9 heures, dans la fonderie et y causa des dégâts très importants, qui atteignent 3,000 fr. environ.

Une enquête est ouverte sur cette singulière affaire.

Un enfant qui se jette dans les jambes d'un cheval. — Avant-hier, vers 11 h. 1/2 du matin, un enfant, âgé de 4 ans 1/2, Denis Dufour, demeurant rue de Wasquehal, passait rue de Mouvaux, lorsqu'il vint se jeter dans les jambes d'un cheval appartenant à M. Edouard Six, plâtrier, et conduit par le nommé André Lienard.

Les blessures reçues par l'enfant ne sont heureusement pas graves et il n'en aura pour huitaine de jours de repos suffisant à en guérir.

MARCQ-EN-BARŒUL

Réception de la Renaissance. — Nos lecteurs se souviennent du magnifique succès remporté par la société de gymnastique de Marcq-en-Barœul *la Renaissance* au concours de Villers-Bretonneux.

La municipalité républicaine de Marcq dans son programme de réception, commencée lundi à 9 heures du soir et offrira les vins d'honneur.

D'autre part les Sociétés de la ville iront recevoir à la gare de La Madeleine, les jeunes lauréats.

Un sauvetage. — Hier à midi, le petit garçon de M. Hallaert, marchand de charbons, âgé de 6 ans, regardait les poissons dans le canal, rue Jules Guesde, en face de chez lui. Ce gamin, qui a mal à un œil, portait un bandeau, ce qui est sans doute la cause qu'à un moment donné il perdit l'équilibre et tomba dans le canal. Grâce au sang-froid de M. Vanon, maître-peintre, qui se trouvait à proximité, il put être ramené sain et sauf. Nos félicitations à ce courageux citoyen.

LILLE

Le Meeting contre la Loi sur les Boissons

On nous demande l'insertion de la note suivante :

Messieurs les Commerçants qui doivent assister au Meeting du 30 juin, à l'Hippodrome, sont priés de se grouper dans l'ordre ci-après : Pour les quartiers de Wazemmes, Esquermes, Vauban, réunion à 1 h. 1/2, chez Courtaret, place Cauchetin, Les corporations de la maison, suivra le rue Gambetta, place de la République, rues de Béthune, de Paris, jusqu'au siège du Comité de la Ligue et de la sur la Grande-Place.

Pour Fives-St-Maurice, réunion à 1 h. 1/2, à l'Orphéon, départ après la fanfare Evion, pour la Grande-Place, par les rues Pierre-Legrand, du Tournai et Faidherbe.

Pour la Madeleine, réunion au Comte de Lille, place du Lion-d'Or, la rue Grande-Chaussée, la Grande-Place.

Pour Lille-Centre et Moulins-Lille, réunion à Gambrinus.

MM. les Commerçants étrangers qui voudraient se joindre au cortège, sont priés de se rendre au siège du Comité, 47, rue de Paris.

Sur la demande du Comité, des quêtes seront faites le long du parcours et aux portes de l'Hippodrome, au profit des ouvriers de l'usine Duscal.

LE NORD

UN DRAME A QUIÉVRECHAIN

Rixe entre déserteurs et gendarmes belges. — Un gendarme noyé

Un drame s'est déroulé jeudi, vers trois heures de l'après-midi, à l'heure du rutisnesi frontière, l'Honnelle, près de Quiévrechain.

Deux gendarmes belges, Lequeux Jean-Baptiste et Ernoult Emile, de la brigade de Quiévrain, étaient à la recherche d'un nommé Capite Eugène, né en 1876 à Marchienne-au-Pont (Belgique), condamné à 7 mois de prison par le tribunal correctionnel de Mons, demeurant à Quiévrechain, où il travaillait à la mine depuis le 23 novembre 1900, et qui venait presque tous les jours, à l'heure du goûter, entre 3 h. 1/2 et 4 heures de l'après-midi, sur le territoire belge.

Les deux gendarmes, en tenue bourgeoise, aperçurent Capite franchir l'Eclusa du Moulin, s'aller s'asseoir sur le berge à environ 40 mètres en amont de l'Eclusa, en compagnie de la nommée Beaumont Joséphine, femme Lévêque et du jeune Lhoire Adolphe, lu ont, avant le gendarme Ernoult tentée en signes Capite, les gendarmes Lequeux et Ernoult se séparèrent.

Le premier prit un chemin à travers champs pour contourner le moulin, rejoindre l'écluse et couper la retraite à Capite.

Le second resta sur le chemin de Baisieux et marcha droit sur le malfaiteur, quand la femme Lévêque, en apercevant le gendarme, s'écria : « Mon pauvre Eugène, tu es pris, voici le gendarme! »

Capite se leva d'un bond, se débarrassa de ses espadrilles et sauta à l'eau. Le gendarme Lequeux qui se trouvait à deux pas de la scène, également dans l'eau et réussit à la saisir à saisir Capite par une jambe. Il s'en suivit une lutte corps à corps.

Capite sentant ses mouvements paralysés, se retourna brusquement, lança un coup de genou qui atteignit le gendarme à l'estomac et saisit à deux mains par le cou. Le gendarme Lequeux, à demi étranglé, lâcha prise et coula à pic pour ne plus reparaître.

Quant au malfaiteur, sain et sauf, il sortit aussitôt de l'eau et gagna le territoire français.

Sur ces entrefaites, le gendarme Ernoult était arrivé sur les lieux du drame. Sans hésiter, il se jeta à l'eau à son tour pour porter secours à son camarade qui venait de disparaître.

Malheureusement, ne sachant pas nager, il se serait infailliblement noyé s'il n'avait été aussitôt retiré de la fâcheuse position dans laquelle il se trouvait par un nommé Nicolas J., 6, de Quiévrechain.

Celui-ci après avoir opéré le sauvetage du gendarme Ernoult, se porta alors au secours du gendarme Lequeux. Mais ce n'est qu'après avoir plongé à quatre reprises différentes qu'il put ramener sur la berge le corps du malheureux gendarme.

Un médecin de Quiévrain, M. Wautier, mandé immédiat ne put que constater le décès.

La police s'est immédiatement mise à la recherche du nommé Capite, qui jusqu'à présent est resté introuvable.

AVESNES

DRAME DE FAMILLE

à Floyon

UN MARI QUI TUE SA FEMME

Après La Rosière, Hautmont, et Valeria est à points pseudo qu'un autre meurtre est commis à Floyon, l'une des plus calmes communes du canton Sud d'Avesnes.

Triste histoire

C'est une bien triste histoire que celle du meurtrier de Floyon :

Bertrand Jules Bertrand, âgé de 45 ans, né à Floyon, partait à 20 ans au régiment; là, dans un service continuelle, il contracta une maladie qui amena progressivement la paralysie du bas du corps et des jambes ; un coup de réforme n° 1, avec pension de 750 fr. lui était accordé, il revint vivre près de ses parents, dévoilé de son infirmité.

Quelques années plus tard, il fit connaissance de Mouriat Vénérande, de dix ans plus jeune que lui et en devint amoureux. Malgré de son infirmité, que publiait sa pension aisée, elle consentit à se marier avec lui.

Pendant plusieurs années le ménage fut à peu près heureux, mais le caractère acrimonieux de la femme ; deux enfants, Hélène, aujourd'hui âgée de 15 ans, et Rose, âgée de 13 ans, étaient venus de son union.

En 1902, une voisine, Mme Fromentin, commença d'être hantée et chaque fois que son mari, fut chercher voisine chez les époux Bertrand, le sang-froid de celui-ci dégénérait en colère et la curiosité publique ; Jalouse de voir que son voisine voulait se femme à ses brutalités, Fromentin était chez son gré trouvant le plus Bertrand chez lui, il faisait une bonne et amicale réunion de famille.

Ce fait ne pouvait qu'exaspérer Mme, ainsi que nous avons pu le lire sur la plaque tombale placée dans la nuit qui entoure la propriété de Bertrand.

Une mère

Depuis cette époque, la jeune Mme Bertrand, qui n'avait plus personne pour lui inspirer quelque crainte, se livra à toutes sortes de débordements ; on ne lui connaît qu'une qualité, c'est d'être une travailleuse.

Elle était si chaînée que son mari la surpris, dans un propre commerce et en conversation intime avec son amant, et le surprendant chaque fois, par respect pour ses deux fillettes.

Vénérande Mouriat était la terreur de son mari, de ses enfants et de Mme veuve Bertrand, mère de son mari, aujourd'hui âgée de 70 ans environ ; depuis quelque temps, elle s'ingéniait à faire des dépenses au-dessus des ressources du ménage, pour, disait-elle, ruiner son mari et enrichir ses *amis* à qui elle donnait beaucoup.

Avant le drame

Les choses en étaient à ce point délicat, lorsque jeudi soir, cette femme eût la prétention de se plaindre pour partiger le lit conjugal au père de ses enfants.

Il était environ 10 h. du soir et Bertrand commençait à sommeiller lorsque sa femme le réveilla en lui disant :

Tu vas me f... le camp du lit... tire de là *ses pattes!* sans cœur! b... de lâche! gros mou! tu ma dégoûtée! Ah! tu fe figures que vous m'empêcherez d'aller voir X... (non amant actuel), tu te trompes et eux aussi, j'ai quand même! »

Bertrand se gratte le lit et levant avec ses mains l'une après l'autre ses pauvres jambes inertes, il alla s'asseoir sur l'édredon, que sa femme avait jeté par terre.

Coup de fusil

Celle ci s'assit près de lui sur une chaise et continua à l'insulter ; pendant ce temps, tout chaînant de la main un fusil dont il s'était servi pour tirer une pie dans la journée, le saisit, l'armes et fit feu sur sa femme ; la charge passant au ras de l'épaule de celle-ci, pénétra dans la joue gauche et après lui avoir brisé la mâchoire, des plombs crotè-on, ont dû blesser le cerveau ; l'on ignore ce qu'il allait se produire masse.... Cette scène se passait dans l'obscurité.

M. Bertrand, restia quelques instants comme pétrifié en voyant le résultat de la colère qu'il n'avait pu maîtriser ; calme en ressaisissant, il appela ses fillettes qui coururent en pleurant réveiller leur grand-mère, qui habite un logement dans le même corps de ferme.

Le meurtrier se constitue prisonnier

Pendant ce temps, Bertrand s'habillait, attelait son cheval au véhicule dont il se sert pour faire ses courses, et embrassant sa mère et ses enfants, il leur dit qu'il allait se constituer prisonnier à la gendarmerie d'Avesnes.

Vers une heure et demie du matin, il sonnait à la gendarmerie et avouait son meurtre au gendarme Godart, de service. Celui-ci prévint aussitôt M. Collin, lieutenant, et M. le maréchal des logis chef Laporte.

Bertrand fut immédiat, pendant que M. Laporte et les gendarme Godart et rendaient à toute bride à son domicile à Floyon.

A leur arrivée ils durent appeler les enfants Bertrand, qui les désignèrent pour entrer dans la pièce où le drame avait eu lieu ; là, ils trouvèrent baignée dans son sang, quoique vivant encore, la femme Bertrand.

Pendant que le maréchal des logis-chef prenait des dispositions pour faire donner les premiers soins à la blessée, le gendarme Godart se rendait au village de Cerfontaine, pour prévenir télégraphiquement le Parquet et ramener M. le docteur Lebiand.

Celui-ci fit un pansement sommaire à la blessée, dont l'état inspirait de sérieux inquiétudes, en attendant l'arrivée de son confrère M. le docteur Girard, médecin légiste, qui arrivait à sept heures 1/2 du matin, avec le parquet représenté par M. Bertrand, substitut, M. Jocson, juge d'instruction et M. Y. Dubois, commis-greffier.

Scène émouvante

Aussitôt après que les docteurs eurent pansé la femme Bertrand, celle-ci qui avait été amené en voiture sous la surveillance du gendarme Raout, fut conduit jusque dans la chambre de meurtre ; ses deux fillettes qui l'aiment entendirent, elles accoururent et se jetèrent au pieds ; elle ne l'a ni s'écriant : « Oh! mon pauvre papa! mon pauvre enfant! qui malheur! » sans parler de leur mère. Cette scène était si touchante, que les personnes présentes ne purent retenir leurs larmes.

Cette scène pathétique ne dura que quelques secondes ; interrogée par le magistrat, elle répondit qu'à pas repris connaissance, fit le récit des faits qui précèdent.

L'arme dont il s'est servi, un fusil Lefaucheux à deux coups, et les vêtements de sa femme furent saisis pour servir de pièces à conviction.

Le parquet et le meurtrier remontaient en voiture pour rentrer à Avesnes, où Bertrand fut aussitôt écroué à la prison, qui, de cette année, abrite trois meurtriers.

MM. les docteurs n'ont pu procéder à l'extraction des plombs la plus compliquée de la blessure de Mme Bertrand, dont disent-ils, des hernies sont comptées.

Les renseignements les plus favorables sont fournis sur Bertrand, tant par les autorités de la commune que par les proches parents de sa femme ; tout le monde le plaint.

POUR VOUS DÉSALTÉRER

Immédiatement et agréablement

et vous réconforter en même temps, prenez un verre de VIN de

Banyuls-Trilles à l'Eau

Cet excellent apéritif, soigneusement préparé avec du VIEUX VIN DOUX NATUREL et de la meilleure QUINQUINA, et si appréciés par le corps médical tout entier, se trouve dans

TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 juin

Présidence de M. Martin, vice-président

LE KRACK DES LAINES

Le tribunal correctionnel de Lille qui a déjà entendu quelques échos du krack de l'an dernier, n'avait pas encore eu à connaître d'une opération d'aussi grosse banqueroute que celle de MM. Vernier et Dupont, industriels à Tourcoing.

Les poursuites pour banqueroute simple sont fondées sur les griefs suivants. MM. Vernier et Dupont n'ont pas payé leur bien dans les 15 jours de la cessation de paiements, loin de là, ils ont laissé un passif de 2 millions et demi, après avoir créé une circulaire de complaisance de six millions environ ; ils n'ont pas fait d'inventaires depuis 1892, époque à laquelle ils avaient constaté déjà qu'ils étaient au-dessous de leurs affaires.

Les débats, comme en matière de banqueroute simple, n'ont rien eu de saillant. Après la déposition du syndic, M. Duvillier, et la plaidoirie de Me Legrand, le tribunal condamnait chacun des deux prévenus à 500 fr. d'amende.

AFFAIRES DIVERSES

Achille Hannebont, de Roubaix, 68 ans. — François Jolet, 4 mois, nourrisson, Marcel Hannebont, 20, ajusteur et coupe — Henri Cloppe, de Roubaix, vol, 3 mois et 1 j. — Charles Godefroy, 27 ans, journalier à Tourcoing, coups, 3 mois — François Dhellemmes, de Lesrs, coups, défaut, 3 mois — Edouard Vanneuville, 37 ans, tisseur à Tourcoing, 5 j. sursis — Charles Dubouck, 16 ans, de Lille, vol, 1 mois, sursis — Florent Rouzé, 14 ans, de Lesrs, vol, remis à son patronage — Alfred Lemaire, 20 ans, 1 mois, sursis — Auguste Desmet, 33 ans, 3 mois — Charles Desmet, 15 j. sursis — Henri Desmet, 15 j. sursis.

Cette année, acquitté, banqueroute, à Roubaix.

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS

agricoles et commerciaux

MARCHE DE PARIS

(Pour dépêche du 25 juin).

Farines de consommation. — La vente, quoique peu active, est un peu plus facile en bonnes marques, les cours se maintiennent.

La marque de Corbeil est à 79 fr. les 100 kil. nets (55.50 les 157 kil. nets).

Farine Seigle. — A New York, la farment a baissé de 5 à 10 centimes, et à Chicago, de 12 à 15 centimes par 100 kilos.

Sur place, les marchés présentent moins d'activité aujourd'hui. Les offres sont plus suivies de la part des quelques porteurs d'excédents, mais d'un autre côté, les acheteurs sont peu nombreux. La tendance est faible à la première cote, et les cours fléchissent de 10 à 20 centimes. Cette faiblesse est dû à des ventes en compensation de bénéfices, et à une tenue favorable à la récolte du blé.

Blés. — Les offres sont plus faciles, les offres sont plus suivies, en raison du temps favorable à la récolte, mais les acheteurs sont peu empressés. Le marché est très calme, et la livrable s'incrit 12 baisse de 10 centimes.

Colza. — La demande est peu plus suivie. La tendance est plutôt faible, et les 4 derniers arrivent une hausse de 75 centimes sur la réalle. Stock à ce jour : 5.450 qx, contre 5.100 hier.

Lins. — Les transactions sont assez actives aujourd'hui. La rapprochée est recherchée par le développement, mais en livrables, les offres sont assez suivies et les cours dénotent de la faiblesse. Stock à ce jour : 2.600, contre 2.800 la veille.

Alcools. — Les affaires continuent assez actives. La tendance est calme et les cours s'inscrivent en légère baisse sur quelques époques. Le stock reste en même situation.

Sucres bruts. — Les affaires présentent moins d'activité aujourd'hui. Les offres sont assez régulières, mais les acheteurs sont moins empressés. La tendance est très calme, toutefois, les cours demeurent pas de changement sur la veille. En livrable, sur la prochaine campagne, les offres sont plus suivies par suite de la baisse du baromètre ; les prix déclinent de 12 centimes.

Sucres raffinés (Lois commerciale). — La demande ne présente toujours que très peu d'activité en raffinerie ; les cours s'inscrivent sans changement. Nous cotons les pains de 100.50 à 101 fr. les 100 kilos, les morceaux, 1 kilo, complet et semi-marquées.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, 33.90 à 34.50.

Jeux du Nord

COLOMBOPHILIE

Aujourd'hui samedi 29 juin, inscription des pigeons participant au concours de Saint-Just, organisé par les *Deux Rombaisiennes*.

100 francs de prix d'honneur.

Deux régulateurs, dont un à sonnerie, par série de deux.

Les bureaux : Chez M. Levengle, Grande-Rue, débit de tabac. — Le bureau : Chez M. Baert, rue de la Chaussée, 27.

DUBONNET

VIN TONIQUE & APÉRITIF

AU QUINQUINA

GRAND PRIX 1900

Une Actrice de Paris

Ayant appris la rentrée au théâtre d'une jeune actrice de Paris qui avait, depuis quelque temps quitté la scène, un peu sous prétexte consciencieux, je me suis mis à la recherche de cette jeune artiste qui, pour mon compte, bien heureux elle aussi, nous fit remise de lui dire combien nous avons bénéficié du la revoir au théâtre. Je cherchais, dis-je, simplement une conversation avec Mlle Léoïs Lebazan, 23, boulevard des Batignolles, à Paris, dans ceux qui, dans l'obscurité d'abord, et, ensuite d'une grâce infinie, je trouvai à Mlle Léoïs Lebazan une mine ravissante qui indiquait une belle santé et un parfait d'esprit parfait.

« J'ai appris Mademoiselle, que vous avez traversé une crise pénible qui avait fortement altéré votre santé.

« — En effet, me dit-elle, j'ai été très éprouvée. A la suite d'un surmenage excessif, je me suis sentie tout à coup affaiblie, triste et inquiète. Le plus léger bruit m'irritait, le moindre travail m'épuisait et je n'y trouvais plus ni goût ni plaisir, tous les aliments me semblaient fades ou désagréables, je ne mangeais plus et mes forces disparaissaient. Enfin mes sommeil était agité et peuplé de rêves pénibles.

Mlle Léoïs LEBAZAN

d'après une photographie de Pierre Petit

« — Je vous plains sincèrement, car l'affection dont vous souffrez est bien douloureuse.

« — En effet, Monsieur, la neurasthénie accompagnait sur moi son cortège funeste et je vous avoue que sans les Pilules Pink que j'ai employées avec un succès presque incroyé, j'étais condamnée à abandonner ma profession.

« — Soyez assez bonne pour me dire comment vous avez été amenée à employer les Pilules Pink ?

« — Une amie qui les avait expérimentées avec succès me les conseilla et je lui en garde une profonde reconnaissance, car je suis convaincue que sans les Pilules Pink que j'ai employées avec un succès presque incroyé, j'étais condamnée à abandonner ma profession.

« — Soyez assez bonne pour me dire comment vous avez été amenée à employer les Pilules Pink ?

« — Une amie qui les avait expérimentées avec succès me les conseilla et je lui en garde une profonde reconnaissance, car je suis convaincue que sans les Pilules Pink que j'ai employées avec un succès presque incroyé, j'étais condamnée à abandonner ma profession.

« — Je l'espère, Monsieur, et c'est pour cela que je compte continuer l'emploi des Pilules Pink qui, après m'avoir rendu la santé, me permettront de supporter sans fatigue et sans faiblesse les durs labeurs de ma profession.

« — Je vous souhaite, Mademoiselle, et vous remercie de tout cœur de votre très gracieuse réception ».

Je cjalial Mlle Léoïs Lebazin convaincu que fois de plus les Pilules Pink ont rendu le service souverain contre les maladies provenant de la pauvreté du sang ou de la faiblesse des nerfs et qu'à la suite de leur emploi, l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les troubles de l'estomac et les névralgies disparaîtront.

La photographie de Mlle Lebazan a été faite par Pierre Petit, Calot et amati, il y a quelques années, certifie l'excellence des Pilules Pink, il a bien voulu renouveler son attestation et nous dire qu'après guéri d'une faiblesse générale, elle a pu reprendre son métier.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal Gobin et Cie, 23, rue Bailly, Paris, 3 fr. 50 la boîte et 17 fr. 50 par 5 boîtes franco contre mandat-poste.

CHOCOLAT MENIER

Refuser les Imitations.

MALADIES DE L'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Marker, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, Roubaix.

Après l'Influenza. — Vittel (Vosges), le 14 mai 1900. Les Pilules Pink m'ont rendu de grands services contre les maux d'estomac et la faiblesse générale consécutifs à une attaque d'influenza. Je ne puis mieux exprimer ma reconnaissance qu'en vous disant que je me porte bien maintenant grâce à ce précieux médicament.

Mme Vve Dumesnil. (Sig. lég.)

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Clamecy, Paris.

Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy. — *Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 5 heures.*

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 34 LILLE

Le gérant : A. LECLERCQ.

SPECTACLES & CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

Programme des Spectacles et Concerts

VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'été. — L'Harmonie du Grand Pavillon exécutera le dimanche 30 juin 1901, à 3 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Le concours de Lisieux, Bignard — 2. Rêve de Bonne, Lecocq — 3. Le Voyage en Chine, Sentaire, B